



Nouvelles de RBC Assurances

À L'USAGE DU CONSEILLER. NE PAS DISTRIBUER AUX CLIENTS.

Le 1^{er} février 2022

Lancement de l'assurance collective maladies graves

Dans le cadre de notre stratégie visant à offrir des produits et des services de premier ordre et à répondre aux attentes changeantes du marché, nous sommes heureux d'annoncer le lancement de l'assurance collective maladies graves, le 1^{er} février 2022.

L'assurance collective maladies graves prévoit une indemnité forfaitaire non imposable pour aider à couvrir les dépenses quotidiennes et les frais imprévus associés à une maladie grave couverte.

Avantages pour les promoteurs de régime

L'assurance collective maladies graves rehausse le programme d'avantages sociaux afin de protéger les employés contre les aléas de la vie, de faciliter leur rétablissement et leur retour au travail en cas de maladie grave et de permettre aux clients d'avoir toutes leurs assurances regroupées sous un même toit à RBC Assurances®. De plus, avec la facturation intégrée, les clients verront l'assurance collective maladies graves sur la même facture que tous leurs autres produits RBC Assurances.

Avantages pour les employés

L'assurance collective maladies graves prévoit le versement d'une prestation forfaitaire en espèces non imposable pouvant être utilisée à n'importe quelle fin et sans période de survie ni clause d'exclusion des affections préexistantes et donne aux membres du régime accès à la prestation dès qu'ils reçoivent leur diagnostic. En complément de l'assurance vie et de l'assurance maladie complémentaire, l'assurance collective maladies graves aide à protéger les finances du membre du régime et lui donne le temps et la possibilité de se rétablir, tout en calmant ses inquiétudes concernant les frais.

Faits saillants sur les produits

Nous avons conclu un partenariat avec un assureur spécialisé de premier planⁱ afin d'offrir l'assurance collective maladies graves avec l'une des deux options de couverture suivantes : le régime essentiel (qui couvre 9 affections) et le régime complet (qui couvre 19 affections). Voici quelques caractéristiques de premier ordre de cette assurance :

- Somme forfaitaire non imposable
- Établissement garanti
- Aucune clause d'exclusion des affections préexistantes, aucune période de survie et aucun délai de carence pour le versement de l'indemnité (sauf sur demande)
- Couverture des enfants à charge sans frais (prévoit le versement d'une indemnité de 50 %)
- Aucune résiliation en raison de l'âge et assurance entièrement transférable
- Indemnité en cas de récurrence de cancer offerte – versement de l'indemnité pourvu que l'assuré ne présente aucun symptôme pendant 12 mois consécutifs
- Avenant facultatif Prestation de maladie grave à la deuxième occurrence

Admissibilité

À compter du 1^{er} février 2022, RBC Assurances établira des soumissions d'assurance collective maladies graves :

- Nouvelles demandes de soumission pour les prospects
- Clients actuels de RBC Assurances ayant une assurance collective maladies graves auprès d'un autre assureur (nous incluons l'assurance collective maladies graves dans l'offre de renouvellement)

- Clients actuels de RBC Assurances souhaitant ajouter un nouveau régime d'assurance collective maladies graves

Veillez noter ce qui suit : L'assurance vie et l'assurance maladie complémentaire doivent être incluses.

Rémunération du conseiller

Le [Barème de rémunération des conseillers](#), qui se trouve dans le Centre-ressources de vente, a été mis à jour afin d'inclure l'assurance collective maladies graves dans le barème progressif avec les autres garanties entièrement assurées. L'assurance collective maladies graves sera considérée comme une garantie admissible tant pour les bonis pour nouvelle vente que pour les bonis pour affaires en vigueur.

Pour plus de renseignements, nous avons créé les brochures ci-jointes, qui se trouvent aussi dans le Centre-ressource de vente.

- [Administrateur de régime](#)
- [Membre de régime – Régime complet](#)
- [Membre de régime – Régime essentiel](#)

Questions

Pour en savoir plus sur les caractéristiques clés de notre assurance collective maladies graves et sur la façon dont RBC Assurances peut vous aider, vous et vos clients, communiquez avec votre expert-conseil, Vente, Assurance collective local au 1 855 264-2174 aujourd'hui même.

Compagnie d'assurance vie RBC.

® / MC Marques de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.

[Protection des renseignements personnels et Sécurité](#) | [Nous joindre](#) | [Nouvelles de RBC Assurances](#)

L'assurance collective maladies graves RBC Assurances est établie par Allstate du Canada, compagnie d'assurance.